

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 110 (1965)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Chronique suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'économie de vastes théâtres de guerre, que tactique en touchant les combattants.

Contrairement aux armes atomiques, ces dernières ne détruisent pas, et même beaucoup d'elles ne tuent pas, mais paralysent et permettent un succès facile. A cet égard l'auteur de cette étude attire l'attention sur une conséquence inattendue de l'introduction de ces nouvelles armes qui ne tuent pas, mais paralysent; ce serait la possibilité pour l'U.R.S.S., par leur emploi généralisé et par surprise, de mettre la main presque impunément sur une grande partie du potentiel de l'Europe. C'est évidemment une perspective qui mérite une certaine attention.

En outre, cet auteur attache à très juste titre une grande importance à deux autres points: les attaques sur des superficies de plusieurs milliers de kilomètres carrés; et l'état de développement incessant de ces armes, à quoi on peut ajouter que dans leur forme actuelle elles ne tombent pour ainsi dire pas sous l'interdiction signée en 1925.

J. PERRET-GENTIL

### Chronique suisse

#### **Le concours d'été par équipes de la div. méc. 1**

Les bois du Jorat, de la région Poliez-Pittet/Froideville jusqu'au Chalet-à-Gobet, ont connu le dimanche 3 octobre une animation particulière. 125 patrouilles, représentant quelque cinq cents participants, appartenant aux troupes de la division mécanisée 1, au régiment cycliste 4, au bataillon de la police des routes 1 et aux troupes de la brigade territoriale 1 ont disputé en effet les concours d'été par équipes de cette unité d'armée. Nous rappelons, à ce propos, que tous les deux ans — et ce sera le cas en 1966 — cette épreuve permet la sélection des patrouilles qui sont appelées à disputer le championnat à l'échelon de l'armée.

Les conditions météorologiques étaient particulièrement favorables pour cette compétition qui s'est ainsi déroulée dans d'excellentes conditions, en dépit du terrain un peu lourd. Le parcours était très sélectif et a exigé un rude effort de la part des concurrents de la catégorie A en particulier. Les patrouilleurs étaient répartis en deux catégories, A et B. Ils subissaient les mêmes épreuves techniques, soit tir (deux coups par homme, sur cible norvégienne, à une distance de 100 m.), détermination de 5 points dans le terrain sur la base de photographies, lancement de grenades (3 par hommes) et estimation

de cinq distances, dont une latérale. La distinction entre la catégorie A (13 km.) et B (10 km.) était établie en fonction du fait que la seconde était réservée aux équipes ayant peu d'expériences dans ce genre de compétition; l'effort physique et la lecture de carte étaient moins difficiles. Les patrouilles devaient passer par dix-sept postes de contrôles pour la catégorie A (quatorze pour la catégorie B) désignés par coordonnées, par azimuth, par photos aériennes ou encore par de simples désignations dans le terrain. A l'exception d'un trajet de quelque deux kilomètres, le parcours était entièrement en forêt.

Il convient de préciser ici que la distinction entre les deux catégories était établie en fonction du fait que la série B, qui réunit septante patrouilles, était réservée aux équipes ayant peu d'expériences dans ce genre de compétition; l'effort physique et la lecture de carte étant moins difficiles; cela permet à de nombreuses équipes de faire un essai dans ce genre de compétition et de se roder en prévision d'épreuves plus ardues.

Ici, pour des raisons faciles à comprendre, il n'est pas possible d'attirer l'attention du public sur une telle manifestation; en revanche un bon nombre de commandants de troupes ont participé le dimanche matin à l'orientation qui leur était destinée et ont pu ainsi suivre les efforts des concurrents. L'an prochain, les concours d'été de la division mécanisée 1, commandée par le colonel divisionnaire Dénéreaz, auront lieu les 18 et 19 juin également dans les environs de Lausanne et serviront de sélection pour les championnats d'été par équipes de l'armée qui auront lieu les 2 et 3 juillet à Berne. Un remarquable succès de participation pour cette épreuve — qui fut suivie avec intérêt par M. Daepfen, municipal, représentant la ville de Lausanne, a montré le net regain d'intérêt de nos soldats-citoyens pour cette difficile, mais intéressante et utile compétition. A propos de ces manifestations hors service, rappelons que l'année 1966 sera caractérisée par l'organisation de la deuxième journée romande de marche, à Lausanne le 22 mai et par le tir inter-unités en vue du *Tir cantonal vaudois*, agendé à la date du 10 juillet au stand de Vernand.

Capitaine J. CHEVALLAZ

## Concours d'été par équipes 1965

### Résultats :

#### Classement catégorie A :

1. Cp. Id. fus. mot. IV/5	Cap. Michod	3 h. 25' 33"
2. Cp. fus. mot. II/3	Plt. Zwahlen	4 h. 04' 31"
3. Cp. fus. mot. I/3	Lt. Althaus	4 h. 06' 23"

4. Cp. ld. fus. mot. IV/5	Lt. Collomb	4 h. 07' 25"
5. Cp. EM bat. fus. mot. 3	Lt. Suter	4 h. 17' 00"
6. Cp. gren. chars. IV/15	Lt. Maurer	4 h. 19' 52"
7. Cp. chars III/15	Cap. Christen	4 h. 22' 18"
8. Cp. chars III/11	Lt. Daucourt	4 h. 24' 20"
9. Cp. fus. mot. I/4	Sgt. Gobet	4 h. 25' 37"
10. Cp. ld. fus. mot. IV/5	Lt. Corthésy	4 h. 39' 46"

*Classement catégorie B :*

1. Cp. ld. fus. mot. IV/5	Four. Bron	2 h. 56' 39"
2. Cp. EM rgt. chars 7	Lt. Altorfer	2 h. 58' 51"
3. Cp. DCA mot. II	Lt. Grossenbacher	3 h. 09' 38"
4. Bat. PA 13	Lt. Stampfli	3 h. 11' 10"
5. Btrr. ob. dir. feux 3	Sgt. Demartin	3 h. 12' 20"

*Attribution des challenges :*

Rgt. inf. mot. 2	Cp. ld. fus. mot. IV/5 (Cap. Michod)
Rgt. chars 1	Cp. chars III/11 (Lt. Daucourt)
Rgt. chars 7	Cp. gren. chars IV/15 (Lt. Maurer)
Artillerie	Btrr. ob. zo. pos. 2 (Sgt. Cavin)
Troupes spéciales	Cp. radio 1 (Cpl. Ott)
Brigade territoriale 1	Bat. PA 13 (Lt. Stampfli)

## Bibliographie

### Les livres

**Dissuasion et Stratégie**, par le général Beaufre. Editeur: Armand Colin, 103, Bd. Saint-Michel, Paris, 5e.

Aucune explication de la stratégie actuelle n'est satisfaisante sans une définition des différentes situations nucléaires. Aucune définition des situations nucléaires n'est possible sans une connaissance approfondie des lois régissant la dissuasion, et des *différents genres* de dissuasion.

C'est ce que « s'efforce » de faire le général d'armée Beaufre — ce sont ses propres termes. En réalité, il y réussit pleinement et on ne saurait trop recommander à nos lecteurs cet ouvrage remarquable et fouillé à l'extrême — comme celui du même auteur, « Introduction à la Stratégie », dont nous avons rendu compte dans la R.M.S. de septembre 1964.

Tous ceux qui se mêlent chez nous — et ailleurs — de parler de l'arme nucléaire ne comprennent pas toujours (« *Ne sutor ultra crepidam!* ») que grâce à cette arme la paix connaît en Europe une stabilité exceptionnelle. « L'arme atomique, considérée d'abord comme une malédiction, apporte une solution imprévue, car elle s'avère de plus en plus comme le plus puissant stabilisateur que l'homme ait connu depuis des siècles. »

Le rôle de l'arme atomique n'est pas de faire la guerre, mais de l'empêcher. Il convient donc qu'on n'en cherche pas un « bon » ou un « mauvais » emploi!